

BENIN

l'électricité, un levier potentiel pour 159 000 emplois supplémentaires d'ici à 2030

Auteur : **Ayenan Eleuthere** | Publié le : **13 nov. 2026 à 16:15**



La Banque mondiale estime que la mise en œuvre du Pacte national de l'énergie, dans le cadre de l'initiative Mission 300, pourrait contribuer à créer ou améliorer près de 159 000 emplois au Bénin à l'horizon 2030. Cette perspective met en lumière un enjeu central : convertir la croissance économique en emplois plus stables et mieux rémunérés, en levant notamment les contraintes d'approvisionnement et de coût de l'électricité qui pèsent sur les entreprises.

La croissance béninoise affiche des performances solides, mais le marché du travail ne suit pas encore au même rythme. C'est le paradoxe mis en évidence par la quatrième édition des Perspectives économiques du Bénin, publiée le 9 novembre 2026 par la Banque mondiale. Alors que le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 8,1 % en 2025, la création d'emplois formels et mieux rémunérés demeure insuffisante.

Le décalage apparaît nettement dans les indicateurs de l'emploi. En 2022, 96,3 % des travailleurs exerçaient dans le secteur informel. En 2024, seuls 19,8 % occupaient un emploi salarié, une proportion qui tombe à 9 % chez les jeunes. La Banque mondiale relève également que huit emplois créés sur dix relèvent de l'auto-emploi. Autrement dit, la croissance de l'activité ne se traduit pas automatiquement par une progression équivalente des emplois salariés, assortis d'une plus grande stabilité et d'une meilleure protection.

Une électricité chère et peu fiable qui pénalise les entreprises

Pour la Banque mondiale, l'accès à une électricité fiable et abordable constitue l'un des principaux leviers pour améliorer cette situation. Les difficultés d'approvisionnement affectent directement la production, les coûts d'exploitation et la capacité des entreprises à investir ou à recruter.

Selon le rapport, 86,1 % des entreprises béninoises ont subi des coupures d'électricité. Près de la moitié considèrent l'accès à l'énergie comme un obstacle important à leurs activités. Les conséquences dépassent les interruptions de production : les entreprises doivent parfois recourir à des groupes électrogènes, supporter des dépenses supplémentaires de carburant et d'entretien ou ralentir leur activité.

Le coût de l'électricité constitue une autre contrainte. En 2024, les dépenses énergétiques représentaient en moyenne 3,1 % du chiffre d'affaires des entreprises formelles étudiées par la Banque mondiale. Dans l'industrie manufacturière, cette proportion atteignait environ 5 %. La charge relative serait particulièrement élevée pour les petites entreprises, dont le poids de la facture électrique rapporté au chiffre d'affaires est environ quatre fois supérieur à celui des grandes structures.

Ces contraintes peuvent réduire les marges, limiter les investissements et freiner les recrutements. L'électricité n'est donc pas seulement une question d'accès à un service essentiel : elle conditionne aussi la compétitivité des entreprises et leur capacité à créer des emplois.

Un réseau à moderniser et des pertes à réduire

Les difficultés ne tiennent pas uniquement au coût de production ou à la disponibilité de l'énergie. Elles concernent aussi les infrastructures et la gestion du réseau. Les pertes techniques et commerciales ont atteint 24,7 % de

l’électricité distribuée en 2024. Environ la moitié des lignes de transport et des sous-stations ont plus de 25 ans. Les pénuries de gaz obligent par ailleurs le système électrique à recourir au fioul lourd, une solution plus coûteuse.

La Banque mondiale estime les pertes annuelles du réseau à environ 18 milliards de FCFA. Elle souligne également les tensions financières auxquelles reste confrontée la chaîne électrique, alors que les besoins d’investissement pour étendre le réseau et renouveler les équipements demeurent importants.

Pour améliorer la situation, l’institution recommande notamment de diversifier les sources de production, de moderniser les infrastructures, de réduire les pertes, d’améliorer la gouvernance du secteur et de faciliter les raccordements. Le délai moyen pour obtenir un raccordement électrique par une entreprise est estimé à 48,2 jours. La simplification et la numérisation des procédures pourraient contribuer à lever cet obstacle.

Mission 300 et la perspective de 159 000 emplois

C’est dans ce contexte que s’inscrit le Pacte national de l’énergie du Bénin, associé à l’initiative Mission 300, portée par le Groupe de la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Cette initiative continentale vise à faciliter l’accès à l’électricité pour 300 millions de personnes en Afrique d’ici à 2030.

Pour le Bénin, la mise en œuvre du Pacte M300 pourrait contribuer à générer près de 159 000 emplois supplémentaires et de meilleure qualité, selon la représentante résidente du Groupe de la Banque mondiale, Karine Bachongy. Le rapport présente ce chiffre comme un potentiel lié à la réalisation des réformes et des investissements envisagés. Il ne s’agit donc ni de recrutements déjà programmés, ni d’emplois dont la création serait garantie.

L’enjeu est de faire de l’amélioration de l’approvisionnement électrique un moteur de développement pour plusieurs secteurs : industrie, transformation agroalimentaire, commerce et services. Une énergie plus disponible et moins coûteuse peut permettre aux entreprises d’augmenter leurs capacités de production, de mieux utiliser leurs équipements et d’élargir leurs activités. Ces évolutions peuvent ensuite soutenir les recrutements, à condition que les entreprises disposent également de marchés, de financements et de compétences adaptés.

La GDIZ, un signal encourageant mais un défi national

La zone industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ) illustre le potentiel de création d’emplois associé à l’industrialisation. Selon la Banque mondiale, elle comptait 22 798 emplois en 2025, soit une progression de 28,8 % sur un an. Ce chiffre correspond au nombre d’emplois recensés dans la zone, et non au seul volume de nouveaux recrutements de l’année.

Cette dynamique industrielle contraste avec la faiblesse de la progression de l'emploi dans les grandes entreprises béninoises, dont les effectifs n'ont augmenté que de 0,2 % en 2025, contre 4,1 % en 2024, selon les données du rapport analysées par BiFinances. Les évolutions restent toutefois différentes selon les branches d'activité : le transport, le commerce et la construction ont notamment enregistré des progressions de leurs effectifs.

Le défi consiste désormais à élargir cette capacité de création d'emplois au-delà de quelques pôles industriels. Les petites et moyennes entreprises, qui supportent une charge énergétique proportionnellement plus lourde, doivent également pouvoir bénéficier d'un approvisionnement fiable et de conditions de raccordement adaptées.

Les 159 000 emplois évoqués par la Banque mondiale donnent ainsi une mesure du potentiel économique associé aux réformes énergétiques. Mais leur concrétisation dépendra de la capacité à mobiliser les financements, à moderniser les infrastructures et à améliorer durablement la performance du secteur. Elle dépendra aussi de la transformation de ces gains énergétiques en investissements productifs et en recrutements effectifs.

Pour le Bénin, la question ne se limite donc plus à produire et à distribuer davantage d'électricité. Il s'agit de faire de l'énergie un outil de compétitivité pour les entreprises et un facteur de progression de l'emploi salarié, notamment pour les jeunes.

EDA

PUBLICITÉ

